EXTRAIT

D'UNE LETTRE DU COMMISSAIRE

SONTONAX,

AU GENERAL BAUVAIS.

RPJCB

EXTRAIT

D'UNE lettre du commissaire SONTHONAX, au général BAUVAIS, *en date du 18 Pluviôse an cinquième de la république française, une et indivisible.*

SI l'Anglais se dispose à vous attaquer à Léogane, il ne peut « le faire qu'avec des *troupes Noires*, et alors vous en aurez assez « vous-même pour faire une heureuse résistance. Des lettres du « Môle, écrites par le Baron de Cambefort et d'autres émigrés « de marque, prises par un corsaire à bord d'un Américain, « nous révèlent la détresse du gouvernement Anglais, il n'a pas « 2, 000 hommes de troupes blanches dans toute l'Isle. Ces mêmes « lettres nous annoncent les négociations que *Rigaud* a entamées « avec l'ennemi pour lui livrer la partie du territoire de la Répu- « blique, dont il trompe si horriblement les habitans. La com- « mission vous recommande d'instruire tous les citoyens restés « fidèles dans la partie du Sud, de ces *préliminaires de trahisons.* « C'est en publiant le complôt qu'il faut en empêcher l'exécution. »

" La partie que vous commandez est actuellement dans un état « de crise dont votre bonne conduite facilitera l'heureuse solution. « La commission compte invariablement sur vous. C'est au moment « où l'un de vos camarades va terminer sa carrière par une perfidie, « que vous vous immortaliserez par votre courage et votre fidélité. " Ci-joint l'extrait des lettres dont il est question ci-dessus. »

EXTRAIT de la lettre, de A. le PASSIER, datée du Môle St.-Nicolas, le 24 Janvier 1797.

" *Comme je n'ai pas le tems ma chere amie, d'écrire à M.* " *Delmas, dis lui que son fils est encore aux Cayes, bien* " *portant; que M* Beaupuis *qu'il connaît peut être, l'a laissé il y*

« a onze jours en parfaite santé ; qu'il se trouve protégé par « Rigaud, qui a fait division avec les Républicains depuis sa « destitution, et protège tous les blancs depuis qu'il traite avec « les Anglais Ce changement de choses dans la partie des « Cayes nous donne la tranquillité la plus parfaite à Jérémie. »

EXTRAIT de la lettre de A le PASSIER, A. M. Réné le Roi, à Elizabeth Town, New-Jersay, datée du Mole St-Nicolas, le 20 Décembre 1797.

« On parle ici de paix, le retard du général Albercombrie la « fait craindre ou espérer. Les Cayes sont dans un état de dé- « tresse si grande que Rigaud a fait offrir de le livrer. J'ai vu « le parlementaire, mais il est impossible d'accepter son offre. « Je donne à M. Delmas de fort longs détails de cette affaire. »

EXTRAIT de la lettre du Baron de Cambefort, datée du Mole, le 23 Janvier 1797.

« La partie du Sud est dans les plus heureuses dispositions, « vous pouvez m'en croire sur ma parole. »

EXTRAIT de la lettre de Chabanon, à M. Mauper- tuis, datée du Mole, le 23 Janvier 1797.

« Notre position est de plus critiques depuis la déclaration de « guerre avec l'Espagne ; nous sommes réduits au Saumon et « à la morue pour toute nourriture. Le dénouement de tout cela « ne peut-être éloigné. Le général Albercombrie malheureuse- « ment ne nous arrive pas, et son retard extraordinaire est « attribué aux négociations de paix entamées. »

« Un de nos Vaisseaux, le Canada de 74 canons, a pris avant

" hier une Goëlette Républicaine d'une manière bien plaisante.
" Ces F. Carmagnoles ont pris pendant la nuit le vaisseau pour
" un bâtiment londrin, et enconséquence l'ont chassé. Le Canada
" lui a laissé faire, et à la portée du pistolet a fait ouvrir tous
" ses sabords avec un matelot et un lanterne à chaque. Les
" Républicains n'ont pu tenir à cette illumination ; on leur a jeté
" du vaisseau une amarre qu'ils ont reçue poliment et se sont
" eux-mêmes amarrés à sa suite. »

Extrait d'une lettre sans signature.

« Toutes les possessions sous la domination Anglaise, sont
" parfaitement tranquilles ; mais il n'y a pas moyen de
" faire aucune entreprise, Rigaud a fait offrir de livrer les
" Cayes ; le général s'est rendu ici pour conférer avec l'amiral,
" mais il paraît que le peu de troupes empêchera d'accepter
" ces offres. »

Pour copie conforme. Le secétaire adjoint de la commission,

Signé, Gauthier.

Citoyens du Département du Sud, soyez certains que les Anglais n'auront pas la plus petite partie du *territoire* dont vous me maintenez dans le commandement, qu'avec ma vie: mes mesures sont prises à cet égard. Que les Anglais, que les vils émigrés Français écrivent ce qu'ils voudront, je défie bien toute l'Angleterre de prouver la moindre trace de négociations de ma part, que celles pour des échanges de prisonniers de guerre. Elles ont eu lieu publiquement et avec la loyauté qui convient à un officier Français. Ces échanges ont été utiles à la République et à l'humanité, puisque depuis dix-huit mois, j'ai eu le bonheur d'échanger environ douze cents Français qui gémissaient dans les prisons ennemies, et qui par ce moyen sont rentrés au sein de leur patrie. Je déclare que je n'ai jamais reçu, et que je ne recevrai jamais de lettres des agens du gouvernement Anglais et ne leur écrirai, que pour soutenir l'honneur du pavillon de la République Fran-

gaise, pour le soulagement de l'humanité souffrante, et autant que mon devoir me le permettra.

Mes ennemis sont puissans et bien nombreux, puisqu'on les voit chez les Français comme chez les Anglais, réfugiés chez les Neutres comme chez les Alliés de la République. Beaucoup sont trompés par des rapports mensongers, et sont parconséquent dans l'erreur à mon égard. Ils en reviendront un jour, et me rendront la justice que je mérite, mais pour les méchans comme j'en connais beaucoup, je les méprise. Ni les uns ni les autres ne me verront jamais trahir la République Française. Je périrai peut-être victime innocente de leur haîne et de leur astucieuse perfidie; et quand j'en aurais la certitude, je n'en continuerais pas moins à faire mon devoir, et en bien servant ma patrie, à être utile à mes concitoyens, jusqu'à ce que je puisse aller me présenter au tribunal qui doit me juger.

André Rigaud n'a jamais été et ne sera jamais un ingrat, encore moins un traître. *Il ne trompe pas horriblement les habitans du Sud*, puisqu'il fait son possible pour les protéger sur leurs propriétés, en les engageant à ne point les abandonner, et par là la défense du pays; puisqu'il inspire aux cultivateurs l'amour du travail, seule source de prospérité pour St-Domingue; puisqu'il fait fleurir le commerce en protégeant les commerçans; puisqu'il maintient la force armée dans l'ordre et la discipline; puisqu'enfin il réprime, autant qu'il est en lui, les abus et les excès qui peuvent se commettre dans ce département. Malheureusement il en échappe à la surveillance des préposés au maintien du bon ordre. C'est un malheur inévitable, et que ce pays-ci a de commun avec tous les autres pays du monde. Il y aura des erreurs, des abus et des excès par-tout où il y aura des hommes; c'est une vérité déjà moralement démontrée: mais celui qui veut le bien, qui le cherche, qui réussit quelquefois à le faire, est-il responsable du mal qu'il n'a pu empêcher?

Réfléchissez, citoyens: voyez si c'est *tromper les habitans* que de me conduire comme j'ai fait et ne cesse de faire. Comparez ma conduite à celle de ceux qui désorganisent tout, qui ont divisé et qui cherchent encore à diviser les citoyens unis et paisibles; qui les engagent à quitter leur pays, pour le priver de ses défenseurs; qui mettent des entraves au bien et à la prospérité de ce pays; et

après vous jugerez si c'est moi ou d'autres qui *trompent horriblement les habitans du Sud.*

L'honneur est le seul bien que je possède; je suis jaloux de le conserver; quiconque l'attaque doit s'attendre à mon juste ressentiment. Que je sois immolé si on croit que je l'ai mérité; mais qu'on me rende la justice de dire que je suis incapable de trahir la République française. Depuis le commencement de la révolution j'ai toujours été exposé aux événemens les plus périlleux : emprisonnemens, trames, perfidies, assassinats, combats, travaux, fatigues, je lutte depuis six ans contre tous les malheurs attachés à mon être. J'espérais du tems une tranquillité dont j'ai besoin avec le bonheur de mon pays; mais je n'attendais jamais qu'une autorité constituée eut dit et écrit : *Rigaud va terminer sa carrière par une perfidie.*

Voilà donc la récompense de vingt ans de service et de fidélité à la France! Voilà donc le résultat de six ans de révolution, de combats pour le triomphe de la liberté à St-Domingue. Rigaud, après avoir bien mérité de la patrie, est récompensé par un décret et accusé par une proclamation! . . . Cet acte injuste n'a pas produit dans l'esprit des habitans du Sud l'effet qu'on s'en promettait, parcequ'ils connaissent Rigaud par une longue expérience, pour un homme d'honneur, ami de l'ordre et de l'humanité, ennemi des agitateurs, des perfides, etc. etc. Hé bien! Sonthonax essaye à présent d'accréditer de fausses assertions d'émigrés, auxquelles lui-même n'ajoute pas foi, et il tâche de faire accroire que Rigaud est capable de trahison. Mais cette marotte ne fera pas plus fortune que l'autre. Rigaud la trouve si absurde, qu'il s'empresse de la rendre publique, afin *que les habitans restés fidelles* soyent instruits comme Sonthonax le désire, et se défient de celui qui pourrait les tromper et les livrer aux Anglais.

Aux Cayes, le 5 Ventôse, an 5ème. de la République française, une et indivisible.

A. RIGAUD.

Aux Cayes, de l'Imprimerie de LEMERY.

E797
S699e
1-SIEE